

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Maison de l'enfance « RIVE GAUCHE »  
Châlons-en-Champagne (51)**

**Note de Première Phase (NPP)**

Août 2010 – N° 510006232\_RNPP

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Ecole maternelle publique Clovis Jacquiart \_ Département de la Marne \_ Châlons-en-Champagne (51108)  
Note de Première Phase (NPP) N° 0510587L\_RNPP*



## Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

### Déploiement national

### Maison de l'enfance « RIVE GAUCHE » Châlons-en-Champagne (51)

### Note de Première Phase (NPP)

Août 2010 – N° 510006232\_RNPP

FICHER : W:\ENVIRONNEMENT\DOSSIERS EN COURS\BRGM\_ET\DOSSIERS\10ME154CA\_LOT4B\_510006232RNPP\_RIVE GAUCHE\_BRGM\_51 CHALONS EN CHAMPAGNE\RAPPORT\PRO\510006232\_RNPP\_V12.DOC

<b>N° DOSSIER</b>	<b>10</b>	<b>ME</b>	<b>154</b>	<b>C</b>	<b>a</b>	<b>ENV</b>	<b>CB</b>	<b>SGe</b>	<b>PIECE</b>	<b>1/1</b>	<b>AGENCE</b>	<b>MARSEILLE</b>
16/09/11	PROV8	C. BERTRAND	N. SOULET		N. DURAND		49+annexes	VERSION PROVISOIRE 8				
<b>DATE</b>	<b>CHRONO</b>	<b>REDACTEUR</b>	<b>CHEF DE PROJET</b>	<b>SUPERVISEUR</b>		<b>nb. pages</b>	<b>MODIFICATIONS - OBSERVATIONS</b>					

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

La **maison de l'enfance** Rive Gauche (ETS n°51006232), à Châlons-en-Champagne (51) est située au 29, rue David Blondel, au sein d'un quartier résidentiel, à l'Ouest du centre-ville. Cet établissement accueille environ 40 enfants âgés de 0 à 6 ans.

La maison de l'enfance, propriété de la ville de Châlons-en-Champagne est exploitée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et s'étend sur une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> qui comprend :

- un bâtiment d'un étage, construit entre 2005 et 2006 avec un vide sanitaire d'environ trente centimètre de hauteur (non visitable).
- des espaces extérieurs, constitués de deux cours (cour des grands et cour des petits) majoritairement recouvertes par un revêtement caoutchouc pneumatique en très bon état.

La cour des petits est recouverte au 2/3 par une couche de revêtement caoutchouc pneumatique amortisseur. Le tiers restant de la cour est constitué d'espaces verts, accessibles pour les parties recouvertes de gazon et difficilement accessible (présence de barrières en bois d'environ 50 cm de hauteur) pour les parties où sont implantés des arbustes.

**Dans ces espaces, de la terre contenant des éléments de démolition, des gravats, ont été observée. L'accessibilité de cet espace est limitée (séparation avec la cour par une barrière en bois d'environ 50 cm de hauteur) mais non interdite.**

### **Au total 40 enfants, 10 personnels scolaires et pas logement de fonction.**

Au cours de la visite, outre la présence des éléments de démolition et de gravats, il a été constaté la présence d'un vide sanitaire au droit du bâtiment et l'absence de jardin pédagogique. A l'exception des matériaux de démolition constatés dans les sols des arbustes de la cour des petits, aucun autre indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

### **Résultats des études historiques et documentaires**

C'est la superposition supposée de cet ETS avec à un ancien garage départemental répertorié dans BASIAS (site BASIAS n°CHA5109132) qui a motivé son inclusion dans la démarche de diagnostic.

L'étude historique réalisée au cours de cette première phase montre que la maison de l'enfance Rive Gauche a été construite en 2005/2006 au droit d'une ancienne ferme. Le site BASIAS n'est superposé qu'avec la partie nord-ouest de l'ETS, occupée à l'heure actuelle par le parking de la maison de l'enfance, et est donc contigu aux bâtiments de l'ETS. Le site BASIAS CHA5109132 a accueilli des activités de dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), de fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (serrures, ferrures, clous,...) et de garages, ateliers, mécanique et soudure. L'activité de D.L.I. a débuté en 1924 et celle de garage en 1926. Les dates de fin d'activités n'ont pas été retrouvées.

Aucun autre site industriel n'a été recensé dans le proche environnement de l'ETS.

### **Résultats des études géologiques et hydrogéologiques**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve à environ 3 m de profondeur au droit du site et l'écoulement naturel présumé de cette nappe s'effectue en direction de la vallée de la Marne, soit du Sud-Ouest vers le Nord-Est.

Aucun pompage de la nappe n'a été recensé à proximité de l'établissement scolaire.

### **Etude des influences potentielles de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'un établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

- l'ingestion de sols par les enfants :

Dans le cas présent, aucune activité industrielle n'a été exercée au droit des lieux de vie de l'ETS, seuls les parkings de l'ETS sont superposés au droit d'une partie du site BASIAS. Aucune activité susceptible d'être à l'origine d'émissions atmosphériques qui auraient pu former des dépôts sur les sols de surface n'a été mise en évidence lors de l'étude historique. Cependant, de la terre d'origine inconnue contenant des éléments de démolition a été observée dans la cour des petits. Bien que l'accessibilité à ces terres soit limitée (séparation avec la cour par une barrière en bois d'environ 50 cm de hauteur), le scénario par ingestion de sols est donc retenu.

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La présence du site BASIAS contigu aux bâtiments de l'ETS ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Maison de l'enfance Rive Gauche \_ Région Champagne Ardennes \_ Département de la Marne \_  
Châlons- en-Champagne (51 000)  
Note de Première Phase (NPP) N°510006232\_RNPP*

de l'air intérieur des bâtiments de l'ETS via un transfert de composés volatils par les sols et/ou les eaux souterraines.

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire ayant montré des potentialités d'exposition des populations les plus sensibles pour les sols superficiels de la cour des petits et l'air intérieur de l'ETS, nous proposons que la **maison de l'enfance Rive Gauche (ETS n°51006232) fasse l'objet d'une campagne de diagnostics pour la voie inhalation** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Des investigations de phase 2 sont proposées sur le milieu « air » au moyen de deux prélèvements réalisés dans le vide sanitaire et d'un prélèvement des gaz du sol réalisé au droit du parking en bordure Nord-Ouest du bâtiment.

De plus, dans l'espace contenant des éléments de démolition et des gravats (sans lien les activités industrielles passées), un contrôle de la qualité de ces sols est recommandé.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».**